



Traversée de la Forêt d'Araize

Commune de Martigné-Ferchaud

limite du Département

ANGERS

FORÊT D'ARAIZE

Saint-Morand

D'ARAIZE

RENNES

TRAVERSÉE DE LA FORÊT D'ARAIZE



**Convention de partenariat 2021-2025
entre le Département d'Ille-et-Vilaine et Bretagne Vivante**

**Avenant 2023 relatif aux suivis des mesures compensatoires
mises en œuvre dans le cadre de la mise à 2x2 voies de l'axe Bretagne-Anjou
entre Martigné-Ferchaud et la limite du département**

Entre :

Le Département d'Ille-et-Vilaine, 1 Avenue de la Préfecture 35042 Rennes Cedex, représenté par Monsieur Jean-Luc CHENUT, Président du Conseil Départemental, dûment habilité par décision de la Commission Permanente en date du 16 octobre 2023,

ci-après dénommé « le Département »

d'une part,

Et :

L'association Bretagne Vivante, régie par la loi du 1^{er} juillet 1901, reconnue d'utilité publique, dont le siège social est situé au 19 rue du Gouesnou, BP 62132, 29221 Brest Cedex 2, représentée par Madame Gwénola KERVINGANT, Présidente,

ci-après dénommée « Bretagne Vivante »

d'autre part,

il est arrêté et convenu ce qui suit :

PRÉAMBULE

Dans le cadre de la mise à 2x2 voies de l'axe Bretagne-Anjou entre Martigné-Ferchaud et la limite du département, le Département d'Ille-et-Vilaine a mis en œuvre d'importantes mesures compensatoires notamment dans la traversée de la Forêt d'Araize, sur le territoire de la commune de Martigné-Ferchaud.

Afin de répondre aux obligations dictées par les arrêtés préfectoraux d'autorisation liés à l'opération routière, il est nécessaire de réaliser les suivis environnementaux des mesures mises en œuvre afin d'en vérifier l'efficacité.

ARTICLE 1 – OBJET

Le présent avenant à la convention de partenariat 2021-2025 entre le Département d'Ille-et-Vilaine et l'association Bretagne Vivante a pour objet de confier à cette association la prise en charge des suivis de terrain, l'analyse des données de suivis (analyse logicielle chiroptérologique, saisie des données, cartographie) et la rédaction des bilans et prescriptions.

Ces prestations, liées à la mise à 2x2 voies de l'axe Bretagne-Anjou entre Martigné-Ferchaud et la limite du département, porteront sur le site de la Forêt d'Araize.

ARTICLE 2 – ACTIONS RETENUES POUR L'ANNÉE 2023

Site de la Forêt d'Araize

- L'accompagnement aux travaux d'élaboration de l'homogénéisation des protocoles et des suivis qui en découlent.
- La prise en charge des suivis de terrain comprenant :
 - . le suivi des chiroptères en Forêt d'Araize
 - . l'évaluation de l'efficacité des passages grande faune par rapport aux chiroptères par suivi acoustique et visite des passages grande faune avec observation et relevé des indices de présence/passage (contrôle nocturne et diurne)
 - . le suivi de la mortalité routière
- L'analyse des données de suivis (analyse logicielle chiroptérologique, saisie des données, cartographie) et la rédaction du bilan.

ARTICLE 3 – PRÊT DE MATÉRIEL - ASSISTANCE

Le Département d'Ille-et-Vilaine mettra à la disposition de Bretagne Vivante le matériel nécessaire à la bonne réalisation des suivis, à savoir caméras thermiques et enregistreurs chauves-souris.

Bretagne Vivante est responsable du bon usage du matériel.

Le Département d'Ille-et-Vilaine assurera la sécurité des salariés et bénévoles de l'association Bretagne Vivante réalisant le suivi de la mortalité routière, par mise à disposition d'un véhicule de patrouille.

ARTICLE 4 – DURÉE DE L'AVENANT

Le présent avenant est conclu pour l'année 2023.

ARTICLE 5 – MONTANT DE L'AVENANT

Le coût de l'ensemble des prestations réalisées par Bretagne Vivante au titre du présent avenant s'élève à 15 414,00 € selon le détail joint en annexe.

ARTICLE 6 – MODALITÉS DE VERSEMENT

Les modalités de versement sont les suivantes :

- 50 % à la signature de l'avenant,
- le solde à la réception des bilans attendus.

Le comptable assignataire des paiements est Monsieur le Payeur Départemental d'Ille et Vilaine.

Le règlement sera effectué à :

Bretagne Vivante
19 rue du Gouesnou
BP 62132
29221 BREST Cedex 2

par virement sur le compte :

Etablissement : Crédit Mutuel de Bretagne
Code Etablissement : 15589 – Code Guichet : 29736
N° de Compte : 00940343744 – Clé : 13

ARTICLE 7 – RENDU DES DONNÉES

Les rapports seront remis au Département pour validation sous format informatique (une version de type traitement de texte compatible avec la suite bureautique Office de Microsoft).

Après validation et correction, les rapports seront remis au Département (une version de type traitement de texte compatible avec la suite bureautique Office de Microsoft et une version pdf permettant de faciliter les éventuelles duplications).

L'ensemble des données numériques sera livré dans les formats suivants :

- données cartographiques : fichiers de type Shape (projection Lambert 93),
- données alphanumériques : fichiers de type tableur compatibles avec Excel.

Elles devront permettre une intégration facilitée dans la base de données naturalistes du Département. Des échanges avec le géomaticien peuvent être prévus pour préciser les besoins.

Les projets cartographiques (format MXD ou QGS) et les cartes en format d'image (JPEG, PNG) pourront compléter la livraison des données.

ARTICLE 8 – CLAUSES ET CONDITIONS DE LA CONVENTION INITIALE

Toutes les autres clauses et conditions de la convention initiale restent maintenues et demeurent applicables dans la mesure où elles ne sont pas modifiées par le présent avenant.

Fait à Rennes, le

Fait à Brest, le

**Pour le Département d'Ille-et-Vilaine
Le Président**

**Pour l'association Bretagne Vivante
La Présidente**

Jean-Luc CHENUT

Gwénola KERVINGANT

**ANNEXE À L'AVENANT 2023 RELATIF AUX SUIVIS DES MESURES COMPENSATOIRES
MISES EN ŒUVRE DANS LE CADRE DE LA MISE À 2x2 VOIES DE L'AXE BRETAGNE-ANJOU
ENTRE MARTIGNÉ-FERCHAUD ET LA LIMITE DU DÉPARTEMENT**

Détail estimatif des prestations réalisées par Bretagne Vivante

Prestations	Nombre de jours ou quantités	Prix unitaire	Montant
Préparation terrain	2 j	610,00	1 220,00
Suivi chiroptères en Forêt d'Araize	1 j	610,00	610,00
Evaluation des passages grande faune en Forêt d'Araize (salarié)	3 nuits	915,00	2 745,00
Evaluation des passages grande faune en Forêt d'Araize (bénévole)	3 nuits	203,00	609,00
Suivi de la mortalité routière en Forêt d'Araize	8 j	610,00	4 880,00
Réalisation des rapports	7 j	610,00	4 270,00
Déplacements	forfait	1 080,00	1 080,00
Montant total			15 414,00

OPERATION

Mise à 2 x 2 voies de l'axe Bretagne-Anjou - Section Martigné-Ferchaud / limite du département

Millésime 2006
 N° Opération 1596
 N° Affectation 5860

	N° Marché	Estimation	Affectations Décidées			Nouvelle Estimation	Affectation demandée
			Nature	Montant	date		
Niveau de l'estimation		dossier DUP				CP	CP
Date Commission Permanente							16/10/2023
Mois de référence de l'estimation		juin-08					
352 - Signalisation verticale		454 480,00					
<u>Section Martigné-Saint Morand</u>				150 000,00	29/08/2016	150 000,00	
VP Champ Bouillon Self Signal	devis 080584-1			947,17			
directionnelle Signature	2016-012			9 202,62			
directionnelle Signature	2016-012			571,26			
directionnelle Signature	2016-012			1 075,01			
directionnelle Signature	2016-012			51 780,34			
<u>Section Saint Morand-Forêt d'Araize</u>				68 818,00	29/08/2016	68 818,00	
directionnelle Signature	2016-012			15 544,78			
directionnelle Signature	2016-012			1 142,76			
balises J1 Parc	devis 2017-0225			6 685,00			
panneaux affichage Self Signal	devis 061373-1			257,08			
panneaux déviation Self Signal	devis 061636-1			10 739,09			
Self Signal	devis 062502-1			5 003,20			
balises J1 Sodorlor	devis 13886-P7L3			102,00			
353 - Glissières de sécurité		813 280,00					
<u>Section Martigné-Saint Morand</u>				850 000,00	29/08/2016	850 000,00	
dépose glissières carrefour RD 94 - VC 11	devis 2016-0875			2 187,10			
VC 511	devis 2017-0366			10 312,70			
dépose glissières RD 94	devis 2017-0383			8 110,00			
Le Ronzeray	devis 2017-0557			17 927,20			
section courante	2018-184			657 310,00			
<u>Section Saint Morand-Forêt d'Araize</u>				350 000,00	29/08/2016	346 128,00	
glissières section courante	devis 2016-0702			346 127,60			
354 - Exploitation chantier				50 000,00	01/06/2015	150 000,00	
Section Martigné-Saint Morand							
Section Saint Morand-Forêt d'Araize							
360 - AMÉNAGEMENTS PAYSAGERS		1 745 360,00		317 471,08		1 282 918,28	
361 - Maîtrise d'oeuvre		20 000,00				20 000,00	
Section Martigné-Saint Morand	2014-133			3 454,80			
Section Saint Morand-Forêt d'Araize	2014-133			7 098,00			
362 - Plantations		769 360,00					
Section Martigné-Saint Morand	2018-183			133 887,00		133 887,00	
Section Saint Morand-Forêt d'Araize	2016-470			150 238,00		150 238,00	
363 - Engazonnement hydraulique							
<u>Section Martigné-Saint Morand</u>				13 914,96		13 914,96	
engazonnement section courante	2015-275			13 914,96			
<u>Section Saint Morand-Forêt d'Araize</u>				8 878,32		8 878,32	
engazonnement section courante	2015-275			7 776,72			
engazonnement cunettes	2015-275			1 101,60			
364 - Mesures sylvicoles		956 000,00				956 000,00	
380 - CONTRÔLES		152 640,00		334 988,75		377 067,42	
381 - SPS		11 960,00					
<u>Section Martigné-Saint Morand</u>				7 851,00		7 851,00	
	2016-141			1 380,00			
	2016-141			3 058,00			
	2018-005			3 413,00			
<u>Section Saint Morand-Forêt d'Araize</u>				5 999,00		5 999,00	
	2014-214			2 000,00			
	2016-141			3 999,00			
<u>Ouvrages d'art</u>	2016-141			7 695,00		7 695,00	
382 - Laboratoire - Parc Départemental		95 680,00					
<u>Section Martigné-Saint Morand</u>				80 000,00	29/08/2016	80 000,00	
calcul structure chaussée	devis BC/16.049			960,00			
analyse des variantes	devis BC/16.052			1 872,00			
contrôles terrassements-chaussées	devis BC/16.061			74 156,15			
<u>Section Saint Morand-Forêt d'Araize</u>				80 000,00	01/06/2015	80 000,00	
analyse des variantes				2 412,60			
carottages pour détection d'amiante	2013-1032			2 460,00			
contrôles terrassements-chaussées	devis BC/16.031			65 345,05			
<u>Ouvrages d'art</u>				28 043,00		28 043,00	
383 - Géomètre (phase travaux)		45 000,00				45 000,00	
Section Martigné-Saint Morand	2010-261			7 931,63			
Section Saint Morand-Forêt d'Araize	2010-261			6 482,10			
Contrôles couches de forme Martigné-Saint Morand	2017-SET1-1			3 921,60			

OPERATION Mise à 2 x 2 voies de l'axe Bretagne-Anjou - Section Martigné-Ferchaud / limite du département

Millésime 2006
 N° Opération 1596
 N° Affectation 5860

	N°Marché	Estimation	Affectations Décidées			Nouvelle Estimation	Affectation demandée
			Nature	Montant	date		
Niveau de l' estimation		dossier DUP				CP	CP
Date Commission Permanente							16/10/2023
Mois de référence de l'estimation		juin-08					
384 - Suivis environnementaux						122 479,42	
<i>Convention 2018 Bretagne Vivante</i>				23 650,00	25/06/2018		
<i>Matériel de suivi : caméra thermique vision nocturne</i>	2018-SET1-01			2 399,04	05/07/2018		
<i>Matériel de suivi : détecteurs-enregistreurs ultrasons</i>	2018-0546			8 504,75	13/07/2018		
<i>Matériel de suivi : appareils photographiques</i>	2018-SET1-02			3 543,98	13/07/2018		
<i>Convention 2019 Bretagne Vivante</i>				8 050,00	27/05/2019		
<i>Convention 2021 Bretagne Vivante</i>				25 408,60	15/11/2021		
<i>Convention 2022 Bretagne Vivante</i>				29 869,05	30/05/2022		
<i>Convention 2023 Bretagne Vivante</i>							15 414,00
<i>Création de mares</i>	2021-0001			5 640,00	31/07/2023		
390 - AUTRES		480 400,00				690 416,40	
391 - Somme à valoir		480 400,00				690 416,40	
TOTAL GENERAL		48 600 000,00		26 588 501,35		33 996 114,00	15 414,00

Convention SNCF Réseau (études avant-projet) : 134 056 € affectation 5309 - Convention SNCF Réseau (études projet) : 163 973 € affectation 5309

Taxes archéologiques : 330 770 € (54 170 € plus 276 600 €) sur section fonctionnement

Travaux connexes : 987 513 €

Éléments financiers

Commission permanente
du 16/10/2023

N° 48622

Dépense(s)

Affectation d'AP/AE n°5860	APAE : 2010-ROGTI902-3 AXE RENNES ANGERS		
Imputation	23-621-23151.1-0-P31 Travaux de modernisation(I)		
Montant de l'APAE	81 102 078,76 €	Montant proposé ce jour	15 414 €
TOTAL			15 414 €